



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

19 MAI 2021

Paris, le 11 MAI 2021

**LE MINISTRE**

N/Réf : CE 829189  
V/Réf : FB/FL 33-01-2021

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 27 janvier 2021, vous avez appelé mon attention sur l'inquiétude des acteurs de la filière viti-vinicole.

En effet, l'épidémie de Covid-19 et, vous le soulignez, le Brexit et les taxes américaines sont à l'origine du ralentissement des échanges internationaux, des fermetures administratives des établissements de restauration et de l'absence de foires et salons, et impactent fortement la filière.

Je n'ignore pas les difficultés traversées par cette filière. Depuis le printemps 2020, l'Etat est aux côtés des viticulteurs pour les aider dans cette crise globale. Dans ce domaine, le Gouvernement poursuit ses efforts et de nombreuses mesures ont été prises tant au niveau national que communautaire.

1. Les mesures de soutien aux entreprises, comme le prêt garanti par l'Etat, le fonds de solidarité, l'activité partielle, le report d'impôts et l'exonération de cotisations, ont été adaptées et renforcées avec les nouvelles mesures sanitaires prises. La Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2021 prévoit par ailleurs un dispositif particulièrement favorable au profit des employeurs exerçant leur activité principale dans le secteur « culture de la vigne » permettant de bénéficier d'une exonération de leurs cotisations patronales dues en 2021 pouvant aller de 100 à 25 % selon la perte de leur Chiffre d'Affaires en 2020.

.../...

Monsieur Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
Tél : 01 49 55 49 55

2. Face à cette crise, mon Ministère mobilise également au maximum les leviers offerts au niveau européen par la Politique Agricole Commune. Malgré la réticence initiale de la Commission européenne et de certains Etats membres à financer le soutien aux filières impactées par la crise sanitaire au travers du budget européen, la France a réussi, en mobilisant ses partenaires, à obtenir le déclenchement de plusieurs mesures européennes de marché. La France a porté et obtenu la prolongation des mesures de crise européenne pour l'année 2021
3. Parallèlement, un dispositif de soutien particulier de près de 269 millions d'euros a été annoncé par le Gouvernement afin d'accompagner les professionnels les plus touchés par cette crise.

Je réunis très régulièrement les filières, dont la filière viticole, afin d'échanger avec elles sur les difficultés et les éventuelles évolutions nécessaires. Je vous assure que mon Cabinet s'est mobilisé dès le début sur ce dossier et a travaillé en relation avec les représentants nationaux de cette filière pour trouver des solutions adaptées, y compris en interministériel que ce soit sur les demandes d'évolutions réglementaires, de mise en œuvre ou de renforcement des aides financières, d'évolution de leurs critères d'attribution, notamment pour ce qui concerne le fonds de solidarité.

Par ailleurs, je souhaiterais vous indiquer que les dispositifs du plan de relance, notamment ceux qui sont mis en œuvre par mon Ministère, peuvent aussi être une opportunité pour cette filière de relever les défis actuels et à plus long terme.

Au-delà de ces éléments de réponse, soyez assuré que je continuerai de suivre avec attention l'évolution de la situation de la filière viti-vinicole, qui constitue l'un des fleurons de notre économie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Soyez assuré de ma pleine mobilisation.  
Nous déployons également activement les aides  
autorisées au titre des dispositifs de fait.*

*Très respectueusement,* Julien DENORMANDIE  
*JD*